

Grille Programme Local de l'Habitat et Développement Durable

Origine de la démarche

Au regard de l'importance croissante des programmes locaux de l'habitat (PLH) dans la définition des politiques de l'habitat, une analyse globale des PLH en vigueur dans les Pays de la Loire a été menée afin de constituer un outil de connaissance des politiques territoriales de l'habitat menées par les collectivités et de mettre en relief les évolutions constatées dans les PLH durant les dernières années.

Ce bilan a notamment fait ressortir de nouvelles problématiques en référence au développement durable tels que la maîtrise de la consommation de foncier, en lien avec les nouvelles formes d'habitat, et le développement de l'usage des énergies renouvelables, couplé avec les économies d'énergie.

Suite à ce constat, la Division Politique de l'Habitat de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire a décidé de concevoir un outil d'aide à une meilleure prise en compte du développement durable dans les PLH.

Objectifs

L'objectif principal de cette démarche est de soutenir les services des DDT en charge des politiques de l'habitat dans l'adaptation de leurs pratiques et de leurs discours aux nouveaux enjeux du développement durable. Cette grille permet ainsi de favoriser le questionnement, la réflexion et le dialogue entre les acteurs des politiques territoriales de l'habitat. Il s'agit d'un document informatif, illustratif et pédagogique, où chacun peut puiser les éléments qui lui semblent intéressants et pertinents pour son propre territoire.

Méthode

La grille PLH et développement durable a été réalisée après un travail d'évaluation des PLH de la région des Pays de la Loire, la rencontre de diverses collectivités ainsi que des réflexions en interne aux services de la DREAL et des Directions départementales des territoires (DDT) en région Pays de la Loire.

Cette grille reprend le modèle de la grille « RST02 », outil d'analyse multi-critère réalisé par le réseau scientifique et technique du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des transports et du Logement, qui a pour but de faciliter et d'évaluer la prise en compte du développement durable dans divers documents de planification (SCOT, PLU, SDAGE...), projets, politiques ou opérations.

La grille PLH et développement durable reprend une présentation similaire à la grille RST02 : les sept entrées développement durable, à savoir : les dimensions sociale, environnementale et économique; les interfaces entre ces trois piliers : équitable (interface entre les dimensions sociale et économique), viable (économique / environnementale) et vivable (sociale / environnementale); et la dimension transversale de la gouvernances et de la démocratie participative.

Chacune de ces sept thématiques se décline en 4 ou 5 critères se basant sur les 27 principes définis par la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Ces critères s'accompagnent de questions et recommandations générales permettant de les préciser de manière plus concrète.

La grille s'accompagne d'exemples illustrant certains des critères par des expériences en matière d'habitat et de développement durable menées par diverses structures intercommunales. Ces exemples sont issus d'un travail de recherche et de collectes de documents ou d'expériences provenant de plusieurs organismes, de recherches bibliographiques et sur internet ou des collectivités rencontrées.

1. Gouvernance et démocratie participative

Critères	Questionnements associés	Recommandations générales	Quelques exemples recensés en 2009
1.1. Organisation et gestion du PLH	- Le dialogue et le partenariat entre les différents acteurs est-il favorisé? (R) ¹	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les acteurs à associer aux différentes phases d'élaboration (collectivité, communes, services de l'Etat, opérateurs publics et privés, organismes locaux, associations...) - Définir les modalités d'association avec les différents acteurs - Prévoir des modalités particulières avec les bailleurs sociaux (prise en compte des PSP) - Établir des conventions et des partenariats 	
	- La gestion du PLH permet-elle une bonne mobilisation des acteurs?	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un cadre de pilotage et mettre en place les conditions d'un dialogue pérenne - Favoriser la formation des élus et des agents des collectivités concernées en matière de développement durable - Exprimer la commande à partir de la vision du maître d'ouvrage - Préciser les détails du projet jusqu'à la mise en œuvre ou en service 	Pays des Herbiers: création de deux postes pour une action transversale: développement durable et communication
	- Y a-t-il une approche globale en amont du PLH?	<ul style="list-style-type: none"> - Introduire une démarche à long terme pour l'organisation du PLH (travail de démarche projet) - Appréhender les thématiques à traiter à l'échelle du PLH et intégrer les dispositions auxquelles le PLH doit être conforme 	
	- Le diagnostic, les orientations et le plan d'actions font-ils l'objet d'une réflexion commune?	<ul style="list-style-type: none"> - Établir diagnostic, orientations et plan d'actions avec tous les partenaires - Définir les axes à étudier dans le diagnostic - Formaliser l'ensemble des axes à étudier dans le cahier des charges d'élaboration du PLH 	
1.2. Concertation et participation	- La coopération entre les différents acteurs est-elle privilégiée?	<ul style="list-style-type: none"> - Se mettre d'accord sur les objectifs à atteindre - Déterminer dans les actions les rôles des différents acteurs en terme de compétences et financement - Travailler en équipe-projet et en réseau - Prévoir des méthodes d'expression et de résolution des conflits - Favoriser l'adhésion et l'appropriation de chacun 	
	- L'avis de la population est-il pris en compte lors de l'élaboration du PLH?	<ul style="list-style-type: none"> - Associer les usagers dans les groupes de travail - Accompagner l'expression des usagers - Préciser les positions et les intérêts réciproques - Prendre en compte les avis des instances participatives - Définir un processus d'écoute en continu 	Saint Avé: propositions de scénarios de l'agenda 21 à l'ensemble des habitants

1 **(R)** : point réglementaire ; **(B)** : questions spécifiques aux bilans triennaux et/ou finals

Critères	Questionnements associés	Recommandations générales	Quelques exemples recensés en 2009
	- Des informations concernant le PLH sont-elles bien diffusées?	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition une information crédible et transparente - Favoriser l'accès à l'information (bulletins intercommunaux/communaux...) - Valoriser les exemples de bonnes pratiques 	Angers Loire Métropole : site internet Pays des Herbiers: lettre annuelle, diffusion aux élus et aux habitants
	- Des moyens sont-ils mis en place pour favoriser le dialogue et l'expression de chacun?	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des lieux de concertation - Favoriser le débat public - Créer des postes d'animation - Jouer sur les moyens financiers, techniques et humains mis à disposition 	
1.3. Compatibilité et planification	- La cohérence avec les autres politiques, documents d'urbanisme et de planification en vigueur sur le territoire est-elle assurée? (R)	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un bilan des documents de planification en cours sur le territoire - S'assurer de la cohérence avec notamment : les agenda 21, le SCOT, les PLU, le PDH, le PDU, le PDALPD, les PPRT et PPRI - Favoriser la pluridisciplinarité et la transversalité au sein des services 	
	- Les orientations, objectifs et actions du PLH sont-ils en accord avec les préconisations de l'Etat ? (R)	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les règles juridiques et réglementaires (lois SRU, ENL, DALO, MOLLE, Grenelle de l'environnement...) - Formaliser le lien avec les réglementations nationales en vigueur - Se référer à l'état de l'art, normes, prescriptions techniques en vigueur (CCH...) 	
	- Une formalisation des engagements est-elle prévue?	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des contractualisations/conventions entre l'EPCI et les communes (application du principe de subsidiarité), les opérateurs, les aménageurs ou les bailleurs 	Laval Agglomération : convention avec les opérateurs publics Angers Loire Métropole et Le Mans Métropole : contractualisation avec les communes
1.4. Evaluation, suivi, bilan	- Un observatoire du territoire est-il mis en place? (R)	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter et réactualiser les données sur le territoire et les analyser - Réaliser des bilans annuels du PLH en interne 	Le Mans Métropole : mise en place de l'observatoire
	- Quel est le niveau d'atteinte des objectifs et des échéances du PLH ? (R) (B)	<ul style="list-style-type: none"> - Éclairer les choix des décideurs et des instances délibératives préalablement à la décision de faire - Se fixer des objectifs précis et se donner des échéances - Mesurer l'atteinte des objectifs régulièrement - Mobiliser les moyens nécessaires et affecter les moyens humains et financiers - Réaliser et transmettre des bilans triennaux d'exécution aux personnes publiques associées (réglementaire) et aux autres partenaires 	
	- Un ajustement des objectifs du PLH est-il prévu au fur et à mesure de son avancée?	<ul style="list-style-type: none"> - Mesurer les améliorations et les dysfonctionnements - Mettre en œuvre un dispositif permettant l'amélioration en continu - Capitaliser les retours d'expériences et les enseignements tirés pour faire évoluer les pratiques 	

2. Dimension sociale

Critères	Questionnements associés	Recommandations générales	Quelques exemples recensés en 2009
2.1. Liens sociaux	- Les caractéristiques de la population locale sont-elles connues et prises en compte?	- Décrire les caractéristiques de la population dans le diagnostic - Définir l'impact du PLH attendu sur la composition sociale du territoire	
	- Le PLH est-il de nature à encourager la création de liens sociaux au sein de la population?	- Consacrer du temps à l'appropriation de l'action par les habitants - S'appuyer sur les structures existantes ou mettre en place des structures spécifiques pour échanger et diffuser les informations (espace info énergie, ADIL...) - Prévoir des lieux d'échanges	Pays des Herbiers: partenariat avec l'espace info-énergie pour la diffusion d'informations et de conseils
	- Des actions collectives sont-elles encouragées?	- Aider à la mise en place d'actions collectives, soutenir et relayer les initiatives (assistance au maintien à domicile des personnes en difficulté, âgées ou handicapées; pédibus, transport à la demande) - Mettre en place des projets communaux (jardins communaux, vergers collectifs, compostage commun...)	Mordelles: jardins familiaux et vergers
2.2. Solidarité	- L'offre de logements prend-elle en compte toutes les catégories sociales? (R)	- Connaître les caractéristiques de la population locale - Identifier les besoins en logements - Diversifier l'offre de logement sur le territoire : l'offre en accession ou locative (public: intermédiaire, social, très social; et privé) ; et les caractéristiques (taille; individuel/collectif; offre nouvelle/réhabilitation).	
	- Les objectifs de production de logements sont-ils cohérents avec le contexte du marché local? (R)	- Identifier les besoins en logement sur le territoire qualitativement et quantitativement - Se fixer des objectifs de production de logements réalistes (offre nouvelle et existante) - Territorialiser les objectifs de production	
	- Les populations fragiles sont-elles bien prises en compte? (R)	- Assurer le lien avec le PDALPD - Faire le lien avec le FSL pour l'accès au logement des personnes les plus en difficulté	
	- La mise aux normes des logements pour les personnes en situation de handicap est-elle prévue? (R)	- Renforcer le diagnostic sur l'identification des équipements existants sur le territoire - Encourager la mise aux normes des logements existants - Promouvoir des normes locales	Pays des Herbiers : création du « Label Habitat Grand Axe »

Critères	Questionnements associés	Recommandations générales	Quelques exemples recensés en 2009
2.3. Identité culturelle	- Le patrimoine local est-il identifié? Sa valorisation fait-elle l'objet de mesures spécifiques dans le PLH?	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien avec l'analyse des caractéristiques locales de l'habitat des PLU (pierres, toitures, forme du bâti) - Appuyer financièrement la réhabilitation des bâtiments anciens dans l'optique de valorisation du patrimoine local - Prendre en compte l'intégration des bâtiments dans le site 	Pays des Herbiers : subventions pour réhabilitation avec des matériaux « durables »
2.4. Impact social	- Les quartiers et zones fragilisés sont-ils identifiés? Et font-ils l'objet de mesures spécifiques? (R)	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier dans le diagnostic la localisation des quartiers de logements insalubres ou précaires - Mettre en oeuvre des actions permettant le traitement et le désenclavement de ces zones - Revitaliser les zones sensibles et les quartiers fragilisés 	
	- L'impact des actions du PLH sur le territoire et les populations a-t-il été évalué? (B)	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser les données avant et après la mise en oeuvre de l'action dans le cadre de l'observatoire - Analyser l'impact des opérations sur la population (type, âge et catégorie sociale de la population, répartition équilibrée sur le territoire, mixité sociale...) - Réajuster les actions si besoin 	
	- Les mixités sociale et générationnelle ont-elles été bien prises en compte? (R)	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et corriger les phénomènes de relégation sociale - Prendre des mesures contre la ségrégation sociale - Favoriser les opérations intégrant la mixité sociale et fonctionnelle 	- Guide de l'aménagement et du DD, finalité 4, Conseil Général du Bas Rhin

3. Interface équitable

Critères	Questionnements associés	Recommandations générales	Quelques exemples recensés en 2009
3.1. Accessibilité	<p>- L'organisation entre les zones d'emploi, les dessertes en transport en commun et les zones d'habitat permet-elle une bonne accessibilité?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les bassins d'emplois dans lesquels travaillent les habitants du territoire concerné (notamment pour les PLH dans l'aire d'influence d'une métropole) - Identifier les dessertes en transport, et notamment en transport en commun - Prendre en compte ces éléments dans le choix de localisation des opérations de logements de manière à réduire les navettes domicile-travail - Envisager l'adaptation des modalités de transport en commun et/ou d'autres modes de transport (covoiturage) 	
	<p>- A quel degré l'accessibilité au logement pour les personnes en difficulté, les personnes âgées et les personnes en situations de handicap est -elle abordée? (R)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la mobilité et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou manquant d'autonomie - Favoriser l'accès aux personnes en difficulté financière 	<p>Le Mans Métropole : subventions aux bailleurs sur critères d'accessibilité aux PMR</p>
	<p>- Le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées fait-il l'objet de mesures spécifiques?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un système d'aides adapté (assistance à domicile, portage des repas, accès aux services de santé...) - Prévoir l'intégration de mise aux normes des logements pour l'accessibilité aux PMR 	<p>Étude de la DREAL Pays de la Loire : Mobilité et parcours résidentiels des personnes âgées en Pays de la Loire</p>
	<p>- Une politique de loyers est-elle définie ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer financièrement les organismes afin de minimiser le coût de loyer résiduel pour les personnes en difficulté (notamment avec la prise en compte des charges) - Prendre en compte les conventions d'utilité sociale (CUS) et notamment la définition des loyers - Vérifier dans les PLH, les orientations en matière de supplément de loyers 	<p>CARENE : aides aux bailleurs pour minimisation des coûts de loyer</p>

Critères	Questionnements associés	Recommandations générales	Quelques exemples recensés en 2009
3.2. Impacts sur le long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les mesures prises pour maîtriser la consommation de foncier? 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les zones de construction et leur densité - Mettre en place des mesures encourageant la construction de logements sur des zones déjà urbanisées (identification des friches, des dents creuses...) - Limiter la surface des parcelles constructibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Angers Loire Métropole : projets sur le foncier en réflexion avec les communes
	<ul style="list-style-type: none"> - La réhabilitation de logements de manière durable est-elle encouragée? 	<ul style="list-style-type: none"> - Aider financièrement les techniques et matériaux « durables » de réhabilitation - Réduire la consommation de matières premières non renouvelables - Limiter la production de déchets de chantier - Informer et sensibiliser les ménages aux nouvelles techniques 	
	<ul style="list-style-type: none"> - La construction de logements performants énergétiquement est-elle encouragée? 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la construction d'opérations d'habitat dense - Mettre en place un système d'éco-conditionnalité des aides pour les bailleurs et pour les particuliers - Favoriser la construction d'opérations labellisées (Habitat & environnement, HQE, THPE, BBC, énergie positive...) - Aider financièrement les techniques et matériaux « durables » - Réduire la consommation de matières premières non renouvelables - Informer et sensibiliser les ménages aux nouvelles techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Carene (44) : incitation aux formes urbaines compactes - Langouët (35) : réalisation d'un quartier « développement durable »
3.3. Répartition équilibrée de l'offre de logement	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre de logements diversifiée est-elle proposée sur le territoire? (<i>R</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'offre de logements présente sur le territoire dans le cadre du diagnostic - Fixer des objectifs de production de logements - Cadrer les objectifs de production de logements équilibrés par rapport à la demande, notamment en ce qui concerne les types de logement 	
	<ul style="list-style-type: none"> - L'offre de logements est-elle prévue de manière équitable et cohérente sur l'ensemble du territoire? 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer la localisation de l'offre de logements présente sur le territoire - Définir une politique de l'habitat et un équilibre de l'offre de logement globalement cohérent (suivant le contexte, choix de favoriser les pôles ou objectif de production proportionnel au parc de RP) 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Mans Métropole : majoration des subventions en fonction de la localisation des constructions - Rennes Métropole: objectifs de production proportionnels aux parcs de RP des communes - Angers Loire métropole : favoriser les polarités

4. Dimension économique

Critères	Questionnements associés	Recommandations générales	Quelques exemples recensés en 2009
4.1. Cohérence économique	<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs du PLH prennent-ils en compte les zones de bassins d'emplois, les équipements et les services déjà existants sur le territoire? 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les zones de bassins d'emplois et d'activités, ainsi que les équipements et les services existants - Organiser les objectifs de production de logements en lien avec ces éléments 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Le recours à des énergies renouvelables est-il encouragé? 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations énergétiques fossiles - Mettre en place un système d'aides spécifiques pour les particuliers - Inciter par l'exemple (sur des bâtiments publics) au recours à des énergies renouvelables 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles capacités les opérateurs ont-ils pour mettre en oeuvre le PLH? 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir en lien avec les opérateurs les modalités d'intervention de chacun (capacités des bailleurs HLM à produire le nombre de logements envisagé) - Mettre en place un système de soutien financier adapté 	
4.2. Dynamique économique	<ul style="list-style-type: none"> - Les pôles de proximité à développer sont-ils identifiés? 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les pôles de proximité à l'échelle du territoire - Renforcer ces polarités 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Le soutien à la formation des différents corps de métiers du bâtiment est-il favorisé? 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des partenariats avec des instituts de formation - Promouvoir de nouvelles techniques de construction - Soutenir l'adaptation des entreprises locales aux nouveaux enjeux pour favoriser leur pérennité 	Pays des Herbiers : formation des métiers du bâtiment en lien avec la CAPEB
4.3. Coût global	<ul style="list-style-type: none"> - Les coûts de fonctionnement et d'entretien des actions sont-ils pris en compte? 	<ul style="list-style-type: none"> - Estimer le coût de mise en œuvre des actions du PLH pour la collectivité dans sa globalité (coûts des études, du foncier, de conception, des travaux, de fonctionnement, d'entretien, les coûts différés...) - Se donner des marges de manœuvre pour le financement des actions - Aider les communes à mettre en œuvre et évaluer les actions (moyens administratifs et techniques notamment) 	

Critères	Questionnements associés	Recommandations générales	Quelques exemples recensés en 2009
4.4. Impact financier	<ul style="list-style-type: none"> - Les charges fiscales pour la population sont-elles estimées? 	<ul style="list-style-type: none"> - Estimer pour chaque action le coût réel pour la population - Permettre l'accessibilité économique des populations locales et riveraines 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Une évaluation des économies en énergies est-elle réalisée? 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des projets économes en énergie et promouvoir des projets utilisant des matières premières renouvelables - Faire le bilan sur les économies réalisées par un suivi des consommations 	
	<ul style="list-style-type: none"> - L'évolution des prix du foncier et de l'immobilier est-elle estimée? 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'évolution des prix dans le cadre de l'observatoire 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les coûts d'action pour la collectivité? 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les subventions potentiellement mobilisables par les différents autorités et organismes - Organiser un plan de financement en accord avec les autres subventions mobilisables - Évaluer le coût d'action total pour la collectivité - Permettre une marge de manœuvre dans le financement des actions 	

5. Interface viable

Critères	Questionnements associés	Recommandations générales	Quelques exemples recensés en 2009
5.1. Adaptabilité et responsabilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Une marge de manœuvre est-elle prévue pour réajuster les objectifs du PLH pendant sa période de validité? 	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les dysfonctionnements possibles - Se donner les moyens financiers et techniques de réadapter le PLH 	
	<ul style="list-style-type: none"> - L'optimisation des capacités du parc de logement existant est-elle étudiée? 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les caractéristiques du parc de logement - Identifier les carences ou besoins - Optimiser la production de logements en fonction des besoins de la population locale 	
5.2. Maîtrise du foncier	<ul style="list-style-type: none"> - La collectivité prévoit-elle de mettre en oeuvre une politique d'action foncière? 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer le potentiel foncier constructible (prise en compte des contraintes pour vérifier la faisabilité du PLH) - Constituer des réserves foncières communales avec portage et acquisition au niveau intercommunal, pour des actions à long terme - Soutenir les bailleurs sociaux dans l'acquisition de foncier 	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté de communes Erdre et Gesvres : acquisition de foncier pour les communes - CARENE : aides aux bailleurs pour achat de foncier
	<ul style="list-style-type: none"> - Une limitation de la surface des parcelles est-elle prévue? 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien avec les PLU et le SCOT - Définir une surface de parcelle constructible maximum à l'aide d'outils opérationnels tels que les ZAC ou les pass foncier 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Les zones d'extension urbaines sont-elles identifiées au regard de critères économiques et environnementaux? 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien avec les PLU et le SCOT - Construire dans les continuités urbaines - Diminuer les consommations de terrains agricoles et naturels 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Y a-t-il des préconisations en matière de densification de l'habitat? 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les formes urbaines et les formes d'habitat moins consommatrices d'espace - Trouver un équilibre en matière de densification du bâti 	<ul style="list-style-type: none"> - Guide de l'aménagement et du développement durable, finalité 2, Conseil Général du Bas Rhin
5.3. Précaution Prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Les impacts du PLH sur l'environnement font-ils l'objet d'une évaluation? 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les impacts environnementaux des nouvelles opérations dans le cadre de l'observatoire - Faire le lien avec l'évaluation environnementale des SCOT et des PLU 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Le PLH prend-il en compte les potentialités d'évolution des besoins en logement? 	<ul style="list-style-type: none"> - Estimer les besoins futurs en logement en nombre et en typologie (logements neufs, disparition, changement d'affectation...) - Trouver un équilibre en matière de densification du bâti 	

6. Dimension environnementale

Critères	Questionnements associés	Recommandations générales	Quelques exemples recensés en 2009
6.1. Caractéristiques naturelles du territoire	- Les caractéristiques naturelles du territoire font-elles l'objet d'une évaluation dans le diagnostic?	- Apprécier les valeurs agronomiques ou en matière de biodiversité des espaces naturels avant d'envisager l'urbanisation - Identifier les zones à risques - Faire le lien avec les PPRI et PPRT	
6.2. Gestion économe des ressources naturelles	- La consommation d'espace est-elle pensée de manière économe?(R)	- Combattre le morcellement et le mitage des espaces naturels et ruraux en favorisant la construction dans des zones d'habitat dense - Préférer la réhabilitation des bâtiments à leur démolition quand c'est possible	CARENE : incitation aux formes urbaines compactes
	- Une réflexion sur la diminution et/ou limitation des déplacements est-elle engagée en lien avec le PLH?	- Faire le lien avec le PDU - Structurer les zones nouvelles d'habitat sur les dessertes existantes en transport	Le Mans Métropole : densification des constructions sur l'axe du tramway
	- La construction de logements performants et économes en énergie est-elle favorisée?	- Encourager les opérations de logements performants et économes - Mettre en place un système d'éco-conditionnalité des aides	Communauté de communes Erdre et Gesvres : incitation à la construction de logements performants
	- La mise au norme thermique des bâtiments anciens fait-elle l'objet de mesures spécifiques?	- Mettre en place un système d'aides aux particuliers pour la mise aux normes thermiques des logements	

Critères	Questionnements associés	Recommandations générales	Quelques exemples recensés en 2009
6.3. Impact sur l'environnement	- Les chantiers propres et le traitement des déchets sont-ils favorisés?	<ul style="list-style-type: none"> - Minimiser le volume et favoriser le recyclage et la valorisation des déchets de chantiers - Encourager les filières propres, les produits et matériaux éco-certifié - Développer des actions de sensibilisation auprès des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe Arcade : Label 3 soleils - Guide de l'aménagement et du DD, finalité 5, CG Bas Rhin
	- Le coût carbone de la production de logement est-il pris en compte?	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer le coût carbone des nouvelles opérations de logement (provenance des matériaux, localisation des entreprises...) - Prendre des mesures pour le réduire 	Rennes et Laval : convention pour certification habitat et environnement
	- L'intégration des nouveaux quartiers dans leur environnement est-elle recherchée?	- Penser l'intégration du bâti par rapport à l'existant (intégration architecturale, préservation des espaces naturels, travail sur les modes doux de déplacement)	Paris XX ^{ème} , opération Planchat-Vignoles : opération de renouvellement urbain intégrée dans l'ancien quartier
6.4. Pratiques environnementales	- Le PLH se préoccupe-t-il d'intégrer l'environnement dans la gestion des projets ?	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la mise en place de projet valorisant la maîtrise de l'énergie - Réduire la consommation d'énergie nécessaire à la réalisation et au fonctionnement des opérations 	Lille Métropole : réalisation d'une charte des éco-quartiers Pays de Rennes : démarche ADDOU (Approche du Développement Durable dans les Opérations d'Urbanisme)
	- La mise en place de labels environnementaux ou de démarches AEU sont-elles encouragées ?	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système d'éco-conditionnalité des aides - Réaliser des conventions avec les opérateurs privés ou publics pour la labellisation 	Le Mans Métropole : incitation aux AEU et aux labels environnementaux
	- La réalisation de chantiers exemplaires en matière de développement durable est-elle envisagée ?	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur la réalisation de ces expériences - Valoriser les techniques des artisans 	Pays des Herbiers : Maison éco-performante Silfiac : lotissement exemplaire en matière de développement durable

7. Interface vivable

Critères	Questionnements associés	Recommandations générales	Quelques exemples recensés en 2009
7.1. Cadre de vie	- Le PLH contribue-t-il à l'amélioration du parc de logement ?	- Penser au confort des usagers	
	- Les usages connexes aux logements sont-ils pris en compte?	- Préconiser une conception de l'habitat permettant de faciliter les politiques de développement durable (penser notamment aux annexes des logements : local à vélo; local de compost...) - Penser à la multi-fonctionnalité des opérations	- Saint Nazaire, quartier Mean Penhoët (44): Pôle multi-services - Guide de l'aménagement et du DD, finalité 3, Conseil Général du Bas Rhin
7.2. Effet sur la santé et la sécurité	- La lutte contre l'habitat indigne, précaire et/ou insalubre fait-elle l'objet de mesures spécifiques? <i>(R)</i>	- Identifier les logements insalubres sur l'ensemble du territoire (pôle départementaux de lutte contre l'habitat indigne) - Prendre des mesures pour traiter ces logements (OPAH, PIG)	Document de l'ANAH : La prise en compte du parc privé dans les PLH
	- La prévention contre la dégradation du parc public fait-elle l'objet de mesures spécifiques?	- Mettre en place une politique pour la rénovation du parc public et faire le lien avec les financements mobilisables (ANRU, Etat, région, département...)	
7.3. Acceptation de la population	- Une diffusion de l'information sur l'avancée du PLH est-elle réalisée en continu pendant la période de validité du PLH?	- Prévoir une stratégie de communication et d'information en continu sur les actions du PLH	
	- Une communication sur les aides apportées par la collectivité aux particuliers est-elle effectuée?	- Mettre en place une politique de communication pour l'ensemble de la population - Diffuser des informations concernant l'obtention d'aides en lien avec d'autres organismes tels que l'espace info-énergie ou l'ANAH	Pays des Herbiers : partenariat avec l'espace info-énergie pour la diffusion d'informations et de conseils
7.4. Mode de vie	- L'impact du PLH sur la population a-t-il été évalué? <i>(B)</i>	-Réaliser des enquêtes de satisfaction auprès des usagers dans les nouveaux quartiers d'habitat	

